



N° 64

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 3 novembre 1969

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

Déclaration sur des motions

le 3 novembre 1969

FERMETURE DE MISSIONS

Monsieur l'Orateur,

J'aimerais faire une courte déclaration sur des changements qui seront apportés prochainement à la représentation du Canada dans certaines parties du globe.

En Amérique latine, nous nous proposons de fermer nos bureaux en République Dominicaine, en Equateur et en Uruguay. Dans chacun de ces pays, notre mission permanente est dirigée par un Chargé d'affaires, l'Ambassadeur résidant dans un pays voisin. Les Ambassadeurs intéressés continueront d'être accrédités auprès de ces pays et les relations diplomatiques normales seront maintenues. L'Ambassadeur et son personnel visiteront fréquemment et régulièrement les pays où nous n'avons pas de représentant résident, pour que le Canada et les pays intéressés continuent de traiter officiellement leurs affaires mutuelles et que le commerce canadien et nos autres intérêts soient efficacement favorisés dans ces pays. La fermeture de ces missions de l'Amérique latine ne change en rien l'intention expresse du Gouvernement de raffermir ses relations avec cette partie du monde. Nous croyons que l'amélioration de nos communications avec les Antilles et l'Amérique du Sud nous permettra d'entretenir des relations satisfaisantes avec les pays

intéressés, tout en facilitant la redistribution de notre personnel résident en vue d'une plus grande efficacité.

Nous nous proposons de fermer notre modeste bureau de Berlin. Notre Ambassadeur de Bonn, qui dirigeait cette mission, continuera d'agir en tant que tel et, comme auparavant, de visiter Berlin régulièrement pour montrer que le Canada s'intéresse toujours à la sécurité et au bien-être de cette ville.

Nous nous proposons de fermer notre Haut commissariat permanent de Nicosie. Nos relations avec Chypre et l'assistance diplomatique qu'y attendent nos forces armées peuvent être efficacement assurées par la double accréditation des représentants canadiens auprès d'un pays voisin. Il n'y a aucun rapport entre cette décision de fermer notre mission de Nicosie et la question de notre participation permanente aux forces de maintien de la paix des Nations Unies dans l'île. Le Canada continue de s'intéresser vivement à la recherche d'une solution du conflit chypriote, et il est prêt à contribuer de toutes manières au règlement du problème.

Ces dernières années, les commissions de contrôle international du Laos et du Cambodge n'ont pu, pour de nombreuses raisons, remplir les fonctions qui leur avaient été assignées. Nous avons donc décidé qu'il serait peu utile de maintenir notre présence à Vientiane et à Phnom Penh. Le Canada demeure quand même membre des deux commissions et continuera d'être fidèle à ses engagements. Mais vu que ces engagements, à notre avis, ne seront pas très lourds, nous proposons que notre commissaire au Vietnam soit aussi membre des deux autres commissions. Au Laos nous prendrons aussi des mesures pour garder localement nos contacts avec les autres membres de la commission. La délégation canadienne de Saïgon s'occupera de notre modeste programme d'aide au Laos et au Cambodge.

Nous n'avons pris ces décisions qu'à très grand regret et après une étude longue et approfondie. Des raisons d'économie ont poussé le Canada à les prendre, sans préjudice de l'intérêt que nous portons aux régions intéressées

et sans que soit diminuée à nos yeux l'importance de nos relations avec ces régions. Nous en avons avisé les Gouvernements intéressés.

Le ministère des Affaires extérieures s'imposera d'autres économies en diminuant fortement le personnel résident d'autres pays et missions, en réduisant ses programmes de dépenses en immobilisations, en restreignant ses programmes d'aide culturelle, militaire et d'information, et en continuant de vérifier soigneusement ses dépenses d'administration pour les diminuer là où c'est possible.